



# TENDANCES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES 2019

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

La présente publication résume les mouvements migratoires observés dans le monde par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle fait état d'une hausse significative des déplacements forcés de personnes en 2019 à l'intérieur des pays et à travers les frontières, sous l'effet de conflits internes ou internationaux, incluant des actes de violence extrémistes à l'extérieur des zones de guerre.

En 2019, le nombre de personnes migrantes internationales était estimé à 271,6 millions, soit 3,5 % de la population mondiale, en hausse par rapport à 2017 (257,7 millions et 3,4 % de la population mondiale). En l'an 2000, ils étaient 173,6 millions, soit 2,8 % de la population mondiale.

En 2019, on comptait 52 % d'hommes migrants internationaux et 48 % de femmes. Près des trois quarts (74 %) étaient d'âge actif (20–64 ans) et 12 % avaient 65 ans et plus. La proportion d'enfants était estimée à 13,9 %, en baisse par rapport à l'an 2000 (16,0 %).

La croissance en nombre et en proportion des migrations internationales surpasse toutes les prévisions, alors que les projections démographiques de 2003 prévoyaient 2,6 % de personnes migrantes dans la population mondiale en 2050, soit 230 millions d'individus; un chiffre aujourd'hui largement dépassé (OIM, 2020).

Les personnes migrantes internationales ne constituent cependant qu'une minorité de l'ensemble des personnes migrantes, car les estimations les plus récentes (2009) indiquent que plus de 740 millions d'individus dans le monde ont migré à l'intérieur de leur pays de naissance (IOM, 2020). Les données sur les migrations internes sont toutefois rares et commencent à dater (UNDP, 2020).

Avec la hausse considérable des migrations dans certaines parties du monde au cours des dernières années, la prochaine estimation des Nations Unies pourrait montrer une intensification du nombre de personnes migrantes internationales, et peut-être aussi une hausse de la proportion des personnes migrantes dans l'ensemble de la population.

Les trois prochaines sections brossent un bref portrait des mouvements migratoires observés dans le monde par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM, 2020), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR<sup>1</sup>, 2020) et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE, 2020). Elles résument les principaux constats établis par chacune de ces organisations en 2018 et 2019 par rapport aux tendances internationales au sein des pays de l'OCDE et à l'évolution des politiques des États et de leurs cadres de gestion des migrations<sup>2</sup>.

## 1- Tendances migratoires internationales<sup>3</sup>

*La proportion de personnes migrantes internationales variait fortement à l'échelle mondiale*

- En 2019, l'Asie et l'Europe abritaient respectivement environ 82 et 84 millions de personnes migrantes internationales, ce qui, ensemble, représentait 61 % de la totalité des personnes migrantes internationales.

<sup>1</sup> L'acronyme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est UNHCR, pour *United Nations High Commissioner for Refugees*. Dans le texte, la version française sera utilisée pour s'y référer, soit HCR.

<sup>2</sup> Les informations rapportées par le HCR couvrent la période de janvier à décembre. Pour l'année 2019, elles sont à jour au 15 mai 2020, sauf indication contraire (UNHCR, 2020, p. 9).

<sup>3</sup> Les informations générales sur les personnes migrantes internationales proviennent du rapport de l'OIM (2020) et celles sur les personnes réfugiées, qui ont demandé l'asile, apatrides et déplacées internes sont tirées des publications du HCR (2019) et du UNHCR (2020).

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces régions étaient suivies par l'Amérique du Nord, avec environ 59 millions de personnes migrantes internationales (22 % du total), l'Afrique (27 millions ou 10 %) et l'Amérique latine et les Caraïbes (8 millions ou 3 %).</li> <li>• Les proportions de personnes migrantes internationales dans la population étaient les plus élevées en Océanie (21 % de la population totale), en Amérique du Nord (16 %) et en Europe (11 %). En Afrique, les personnes migrantes internationales représentaient 2 % de la population, 1,8 % en Asie et en Amérique latine et aux Caraïbes.</li> <li>• De 2000 à 2019, l'Asie a connu le plus fort accroissement de personnes migrantes internationales (+ 34 millions), suivie de l'Europe (+ 25 millions), de l'Amérique du Nord (+ 18 millions) et de l'Afrique (+ 11 millions).</li> </ul>
<p><i>Les schémas migratoires variaient d'une région à l'autre</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La plupart des personnes migrantes internationales nées en Afrique (77,8 %), en Asie (59,4 %) et en Europe (51,2 %) résidaient dans leur région de naissance.</li> <li>• La majorité des personnes migrantes d'Amérique latine et des Caraïbes (77,2 %) puis de l'Amérique du Nord (68,2 %) vivait en dehors de leur région de naissance.</li> </ul>
<p><i>La répartition des personnes migrantes internationales variait selon le niveau de revenu des pays</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2019, près des deux tiers (environ 176 millions) des personnes migrantes internationales résidaient dans des pays à revenu élevé.</li> <li>• Trois personnes migrantes sur dix (82 millions) vivaient dans des pays à revenu intermédiaire.</li> <li>• Environ 5 % (13 millions) résidaient dans des pays à faible revenu.</li> </ul>
<p><i>En 2019, l'Inde était le pays d'origine du plus grand nombre de personnes migrantes internationales</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Inde (17,5 millions), le Mexique (11,8 millions) et la Chine (10,7 millions) étaient les principaux pays d'origine des personnes migrantes internationales.</li> </ul>
<p><i>Les États-Unis d'Amérique ont été le premier pays de destination des personnes migrantes internationales en 2019</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les États-Unis d'Amérique sont restés le premier pays de destination des personnes migrantes internationales en 2019 (50,7 millions), suivis de l'Allemagne (13,1 millions) et de l'Arabie saoudite (13,0 millions).</li> </ul>
<p><i>En 2019, les déplacements forcés et la population mondiale de personnes réfugiées étaient en hausse, principalement à cause de la persistance ou de la reprise de conflits dans des pays clés</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2019, 79,5 millions de personnes dans le monde ont été contraintes de se déplacer (70,8 millions en 2018).</li> <li>• Parmi ces personnes, on comptait : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 25,9 millions de personnes réfugiées (20,1 millions en 2018) ;</li> <li>○ 45,7 millions de personnes déplacées internes (41,4 millions en 2018) ;</li> <li>○ 4,2 millions de demandeurs d'asile (3,5 millions en 2018) ;</li> <li>○ 3,6 millions de Vénézuéliennes et Vénézuéliens déplacés à l'étranger (2,6 millions en 2018).</li> </ul> </li> <li>• La population réfugiée était constituée de personnes placées sous le mandat : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ du HCR (20,4 millions) ;</li> <li>○ de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les personnes réfugiées de Palestine dans le Proche-Orient (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees – UNRWA) (5,6 millions).</li> </ul> </li> <li>• 317 200 personnes réfugiées sont rentrées dans leur pays d'origine (593 819 en 2018) et 107 800 ont été réinstallés dans d'autres pays (environ 92 400 en 2018).</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2019, les principaux pays de réinstallation étaient le Canada (30 100), les États-Unis d'Amérique (27 500) et l'Australie (18 200).</li> <li>• 5,3 millions de personnes déplacées à l'interne sont retournées à leur lieu de résidence au cours de l'année (2,3 millions en 2018), notamment en République démocratique du Congo (2,1 millions) et en Éthiopie (1,3 million).</li> </ul>
<p>À la fin de 2019, 82 % de la population totale de personnes réfugiées relevant du mandat du HCR (environ 16,6 millions) provenaient de 10 pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les principaux pays d'origine des personnes réfugiées du HCR étaient : la Syrie (6,7 millions), le Venezuela (4,5 millions), l'Afghanistan (2,7 millions), le Soudan du Sud (2,3 millions), le Myanmar (1,1 million), la Somalie (0,9 million), le Soudan (0,7 million), la République démocratique du Congo (0,8 million), la République centrafricaine et l'Iraq (0,6 million chacun).</li> </ul>
<p>La Turquie a été le plus grand pays d'accueil de personnes déplacées réfugiées au monde pour la cinquième année consécutive</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Turquie a accueilli 3,9 millions de personnes, dont plus de 3,6 millions de Syriens.</li> <li>• Les autres principaux pays d'accueil étaient : la Colombie (1,8 million), l'Allemagne (1,4 million), le Pakistan et l'Ouganda (1,4 million chacun), les États-Unis d'Amérique et le Soudan (1,1 million chacun), l'Iran (1,0 million), le Liban et le Pérou (0,9 million chacun).</li> </ul>
<p>De 2018 à 2019, le nombre de demandeurs d'asile était en hausse</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2019, environ 4,2 millions de demandeurs d'asile étaient recensés, contre 3,5 millions en 2018.</li> <li>• 2,1 millions de nouvelles demandes d'asile ont été déposées auprès d'États (1,7 million) ou du HCR (400 000).</li> <li>• Les États-Unis d'Amérique ont enregistré le plus grand nombre de nouvelles demandes (301 000), suivis du Pérou (259 800), de l'Allemagne (142 500), de la France (123 900) et de l'Espagne (118 300).</li> </ul>
<p>En 2019, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à cause d'un conflit ou de la violence a atteint un chiffre record</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À la fin de 2019, on estimait à 45,7 millions le nombre de personnes déplacées à l'interne, en hausse par rapport à 2018 (41,3 millions).</li> <li>• Les pays qui comptaient le plus grand nombre de personnes déplacées internes sont : la Colombie (7,9 millions), la Syrie (6,1 millions), la République démocratique du Congo (5,0 millions), le Yémen (3,6 millions), la Somalie (2,6 millions), l'Afghanistan (2,6 millions) et le Nigeria (2,2 millions).</li> <li>• La Syrie comptait la plus grande proportion de sa population nationale déplacée (plus de 30 %), suivie de la Somalie (18 %), de la République centrafricaine et de la Colombie (plus de 10 % chacune).</li> </ul>
<p>En 2017, le nombre de travailleuses et travailleurs migrants a chuté légèrement dans les pays à revenu élevé alors qu'il a augmenté ailleurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2017, il y avait environ 164 millions de travailleuses et travailleurs migrants dans le monde.</li> <li>• Plus de la moitié (58 % ou 96 millions) était de sexe masculin contre 42 % de sexe féminin (68 millions).</li> <li>• De 2013 à 2017, le nombre de travailleuses et travailleurs migrants a légèrement baissé dans les pays à revenu élevé (de 112,3 à 111,2 millions), alors qu'il augmentait fortement dans les pays à revenu intermédiaire (de 34,7 à 47,1 millions).</li> <li>• En 2017, la part des travailleuses et travailleurs migrants dans la population active totale était relativement faible dans les pays à faible revenu (1,9 %), à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (1,4 %) et à revenu intermédiaire supérieur (2,2 %), mais bien plus élevée dans les pays à revenu élevé (18,5 %).</li> </ul>

- Près des deux tiers de tous les travailleuses et travailleurs migrants (61 % ou 99,6 millions) résidaient en Amérique du Nord, dans les États arabes<sup>4</sup> et en Europe du Nord, du Sud ou de l'Ouest.

*En 2018, les décès de personnes migrantes étaient en hausse, surtout le long de la « route de la méditerranée occidentale »*

- En 2018, entre la côte de l'Afrique du Nord et l'Espagne, 813 décès au total ont été enregistrés, contre 272 en 2017.
- Près de 570 décès de personnes migrantes ont été recensés en Afrique du Nord, principalement attribuables à un environnement naturel hostile, à la violence et à la maltraitance, à des conditions de transport dangereuses, à la maladie et à la privation de nourriture.
- En 2018, 156 personnes se sont noyées lors de la traversée entre la corne de l'Afrique et le Yémen, dans un contexte de guerre et de crise humanitaire dans ce pays.
- 42 personnes originaires du Venezuela ont perdu la vie en tentant de gagner un autre pays.

*Depuis 2017, les rapatriements de fonds internationaux<sup>5</sup> sont en hausse continue, après une légère baisse de 2014 à 2016*

- Les rapatriements de fonds par des travailleuses et travailleurs étrangers sont passés de 633 milliards \$ US en 2017 à 689 milliards \$ US en 2018, une hausse de 9 %. Cette hausse fait suite à des baisses observées au cours des années précédentes puisque ces transferts de fonds étaient de 603 milliards \$ US en 2014, 595 milliards \$ US en 2015 (- 1,2 %) et de 589 milliards \$ US en 2016 (- 1,1 %).
- En 2018, les cinq premiers pays destinataires des rapatriements de fonds étaient : l'Inde (78,6 milliards \$ US), la Chine (67,4 milliards \$ US), le Mexique (35,7 milliards \$ US), les Philippines (33,8 milliards \$ US) et l'Égypte (28,9 milliards \$ US).
- En 2018, les États-Unis d'Amérique étaient toujours le premier pays d'origine des rapatriements de fonds (68,0 milliards \$ US), suivis des Émirats arabes unis (44,4 milliards \$ US), de l'Arabie saoudite (36,1 milliards \$ US), de la Suisse (28,6 milliards \$ US) et de l'Allemagne (22,1 milliards \$ US).

## 2– Tendances au sein des pays de l'OCDE<sup>6</sup>

*Les flux migratoires ont continué à augmenter dans les pays de l'OCDE en 2018*

- En 2018, environ 5,3 millions d'entrées permanentes ont été enregistrées dans les pays de l'OCDE, en hausse de 2 % par rapport à 2017, après une baisse de 4 % de 2016 à 2017.
- La population née à l'étranger et vivant dans les pays de l'OCDE a atteint 129 millions de personnes en 2018, soit une hausse de 2 % par rapport à 2017.
- De 2000 à 2018, l'augmentation de la population née à l'étranger a été à l'origine de près des trois quarts de la croissance démographique totale des pays européens de l'OCDE, et de près de 40 % de celle des États-Unis d'Amérique.

<sup>4</sup> La catégorie « États arabes » de l'OIT comprend les pays et territoires suivants : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Yémen et Territoires palestiniens.

<sup>5</sup> D'après les données les plus récentes de l'Organisation internationale du travail (OIT) (OIM, 2020).

<sup>6</sup> Cette section est principalement basée sur le rapport de l'OCDE (2020), dans la limite des données les plus complètes disponibles. Pays membres de l'OCDE : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

*Bien qu'elles soient en baisse, les migrations humanitaires ont été un important facteur d'augmentation des migrations au sein de l'OCDE en 2018*

- Le nombre de demandes d'asile dans les pays de l'OCDE a continué de diminuer en 2018, avec 1,09 million de demandes contre 1,26 million en 2017 et un nombre record de demandes en 2015 et en 2016 (1,65 million chaque année).
- Les entrées de personnes réfugiées et d'autres personnes migrantes humanitaires permanentes dans les pays de l'OCDE ont baissé de 28 % en 2017 et ne représentent que 14 % du total des entrées dans ces pays.
- Les trois premiers pays d'origine des demandeurs d'asile ne représentaient que 20 % de toutes les demandes, contre 25 % en 2017 et 43 % en 2016. L'Afghanistan et la Syrie sont restés les deux premiers pays d'origine, suivis de l'Iraq et du Venezuela.

*Les États-Unis d'Amérique ont été la première destination des migrations permanentes en 2017*

- Les États-Unis d'Amérique ont accueilli, en 2017, 1,1 million de nouvelles personnes migrantes internationales (en baisse de 5 % par rapport à 2016). Venaient ensuite l'Allemagne (près de 1,2 million, - 18 %), le Royaume-Uni (342 000, - 3 %), l'Espagne (324 100, + 8 %) et le Canada (286 500, - 3 %).

*Les migrations temporaires pour le travail étaient en hausse dans plusieurs pays en 2017*

- Plus de 4,9 millions de travailleuses et travailleurs immigrés sont entrés dans les pays de l'OCDE dans le cadre de programmes de migration temporaire en 2017, soit 11 % de plus qu'en 2016.
- Pour la deuxième année consécutive, la Pologne était la première destination des migrations temporaires pour le travail dans l'OCDE, avec 1,1 million de nouvelles autorisations délivrées à des travailleuses et travailleurs non ressortissants de l'Union européenne (UE) et 21 000 à des travailleuses et travailleurs détachés au sein de l'UE. Plus de 90 % de ces nouvelles travailleuses et nouveaux travailleurs temporaires venaient d'Ukraine, essentiellement pour occuper des postes vacants dans l'agriculture, la construction et le secteur industriel.
- Les États-Unis d'Amérique sont restés la deuxième destination la plus attractive, avec 691 000 nouvelles travailleuses et nouveaux travailleurs temporaires en 2017.
- Le détachement de travailleuses et travailleurs, au sein de l'UE et Association européenne de libre-échange (AELE),<sup>7</sup> est la principale voie de recrutement de travailleurs temporaires, avec presque 2,7 millions de détachements. Les programmes saisonniers sont la deuxième voie d'immigration temporaire de travail, avec quelque 800 000 nouvelles autorisations octroyées en 2017 (+16 % par rapport à 2016).

*L'intégration des personnes immigrées sur le marché du travail s'est améliorée en 2018*

- En 2018, le taux d'emploi des personnes immigrées a atteint 68,3 % en moyenne dans les pays de l'OCDE (+0,8 point par rapport à 2017) et le taux de chômage est descendu à 8,7 % (-0,7 point par rapport à 2017).

*La majorité des pays de l'OCDE veut attirer davantage d'étudiants internationaux*

- Le nombre d'étudiant(e)s internationaux inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur dans la zone OCDE est passé de 3,3 millions en 2015 à 3,5 millions en 2016, soit une augmentation de 7,0 %.
- En 2016, les étudiant(e)s internationaux représentaient en moyenne 9,0 % de l'ensemble des étudiant(e)s inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur dans l'OCDE, 15,0 % des effectifs de « master » et 24,0 % des doctorants<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> Union européenne (UE) et pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

<sup>8</sup> En effet, l'adoption en 1999 du processus de Bologne visant à harmoniser les systèmes d'enseignement supérieur en Europe a institué une architecture des études supérieures fondée sur trois grades : Bachelor (ou Licence), Master, Doctorat (en abrégé BMD ou LMD), pour améliorer la lisibilité et la comparabilité des diplômes. Ces derniers s'appuient sur un système de crédits (ECTS) transférables entre établissements universitaires et entre pays ([http://www.mesr.public.lu/enssup/dossiers/bologne/processus\\_bologne.pdf](http://www.mesr.public.lu/enssup/dossiers/bologne/processus_bologne.pdf)).

*La famille est restée le principal motif des migrations permanentes au sein de l'OCDE en 2017*

- Les migrations familiales (regroupement familial, formation d'une famille et familles de travailleuses et travailleurs) représentaient environ 40,0 % des nouveaux immigrés permanents dans les pays de l'OCDE en 2017. Elles sont restées, de loin, la voie d'immigration la plus importante devant les migrations de travail vers les pays de l'OCDE, qui représentaient 11,0 % des flux totaux malgré une augmentation de 6,0 % par rapport à 2016.

### 3 – Évolution des politiques des États et de leurs cadres de gestion des migrations

*De 2017 à 2019, plusieurs pays ont réorganisé leurs systèmes et procédures migratoires*

- Les pays de l'OCDE ont continué d'adapter les critères régissant les programmes de travailleuses et travailleurs immigrés afin d'améliorer la sélection de ces derniers selon les compétences recherchées. Ainsi, pour se rendre plus attractifs pour les personnes migrantes les plus talentueuses, certains pays octroient des allègements fiscaux aux travailleuses et travailleurs et des subventions aux entreprises (par exemple la Corée du Sud et l'Estonie).
- Différents pays ont réaménagé les programmes concernant les immigrés économiques :
  - Canada, 2017 et Autriche, 2019 : modification des systèmes à points ;
  - Corée du Sud, 2018 : introduction d'un système de permis de séjour à points ;
  - Australie, 2018 : importante réforme des programmes d'immigration temporaire et permanente de travailleurs qualifiés parrainés par des entreprises pour surmonter la pénurie de main-d'œuvre australienne qualifiée ;
  - Belgique, 2019 : transposition de la Directive européenne sur la délivrance d'un permis unique dans la législation nationale.
- En 2019, la France a réformé ses politiques migratoires, afin de renforcer l'attractivité des talents. Elle a notamment transposé dans sa législation nationale la Directive 2014/66/UE de l'Union européenne visant à faciliter les mouvements temporaires des travailleuses et travailleurs entre les unités des groupes d'entreprises multinationales, établies dans différents pays (transferts temporaires intragroupes). Ce pays impose un délai plus long entre les transferts et étend les dispositions concernant les enfants à charge. La politique migratoire sur les étudiants et les chercheurs a aussi été modifiée afin d'accroître leur mobilité.
- En juin 2019, l'Allemagne a adopté une nouvelle loi qui a assoupli les règles régissant l'immigration de travailleuses et travailleurs qualifiés, en supprimant certains des obstacles et restrictions concernant la délivrance d'un permis de travail aux étrangers.
- Dans plusieurs pays, les politiques de migration économique tendent à favoriser les migrations hors des grandes zones métropolitaines et vers les zones rurales. Ainsi, en Australie, il existe deux nouveaux visas régionaux permettant aux travailleuses et travailleurs qualifiés de vivre trois ans en dehors des grandes villes, après quoi ils peuvent demander un titre de séjour permanent.
- Au Canada, le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique (PPICA) a été lancé en 2017 pour accroître l'immigration vers les quatre provinces de l'Atlantique. Le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord a été annoncé en janvier 2019 afin de soutenir les communautés participantes de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des territoires pour l'installation et l'intégration de nouveaux arrivants.
- En 2018 et 2019, des marchés du travail tendus et une rareté de main-d'œuvre ont entraîné l'allongement des listes de métiers en tension dans plusieurs pays

de l'OCDE, notamment au Danemark, en Irlande, en Autriche, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne. En revanche, la Suisse a publié en mai 2018 une liste des métiers « non tendus », à savoir les plus touchés par le chômage, et pour lesquels les entreprises doivent publier une offre et envisager le recrutement de candidat(e)s locaux avant celui de travailleuses et de travailleurs étrangers.

*Le durcissement des conditions d'entrée et de séjour des demandeurs d'asile constaté ces dernières années s'est poursuivi en 2018.*

- Depuis avril 2018, les demandeurs d'asile en Autriche doivent rester facilement joignables par les autorités dans la structure d'hébergement qui leur a été désignée jusqu'à ce que leur demande soit traitée.
- Depuis 2018, l'Italie a introduit la possibilité pour les demandeurs d'asile d'être retenus jusqu'à 30 jours pour vérification d'identité, et la nouvelle loi prévoit la possibilité que leur protection soit révoquée ou leur demande d'asile rejetée pour certains délits.
- En Belgique, les systèmes et structures d'accueil ont été réformés, et le nombre total de places pour les demandeurs d'une protection internationale a été réduit en 2019, passant de 23 800 à 16 600, soit son niveau d'avant 2015.

*Néanmoins, les modifications apportées aux politiques d'asile dans certains pays visaient à les simplifier et à en accélérer les procédures*

- En Finlande, de nouvelles dispositions permettent aux demandeurs d'asile qui possèdent les documents de voyage requis d'obtenir une autorisation de travail plus vite (3 mois) que ceux qui n'en ont pas (6 mois).
- En 2017, la loi tchèque sur l'asile a autorisé la vidéoconférence dans les procédures d'appel devant les tribunaux, dans les cas d'asile et de détention. En outre, à partir de juillet 2018, un amendement législatif autorise les demandeurs d'asile à demander une aide juridictionnelle gratuite, financée par le ministère de la Justice.
- En Allemagne, une loi de 2019 a uniformisé les critères liés au règlement dit « 3 + 2 », selon lequel l'expulsion des demandeurs d'asile déboutés est suspendue s'ils suivent une formation professionnelle d'environ 3 ans. Ils ont par la suite le droit de travailler en Allemagne pendant 2 ans. Cette règle était auparavant appliquée avec une grande marge d'appréciation.

*Depuis 2016, différents pays ont continué à ajuster, aussi bien à la hausse qu'à la baisse, les quotas de réinstallation des personnes réfugiées ainsi que le traitement réservé aux membres de leurs familles*

- Depuis 2016, les États-Unis ont revu à la baisse le plafond annuel de réinstallation de personnes réfugiées : de 45 000 personnes pour l'exercice 2018 à 30 000 pour 2019. Le nombre réel rapporté pour 2018 est de 23 000.
- En Nouvelle-Zélande, le quota de personnes réfugiées est passé à 1 000 places par an à compter de juillet 2018 et le gouvernement a annoncé qu'il serait de 1 500 places par an à compter de juillet 2020.
- Le Canada a haussé ses objectifs en matière de réinstallation (9 300 en 2019 et 10 700 en 2020 et 2021), pour les réinstallations parrainées (19 000 en 2019 et 20 000 pour 2020 et 2021) et pour les réinstallations associant parrainage public et parrainage privé (1 650 en 2019, puis 1 000 en 2020 et 2021).
- À partir de 2018, la Hongrie a accepté de réinstaller sur son territoire 300 Vénézuéliens capables de démontrer qu'ils avaient des origines hongroises. Une aide au voyage et à l'installation ainsi qu'un permis de séjour leur étaient accordés.
- En septembre 2017, la Commission européenne a recommandé la mise en place d'un nouveau système de l'UE pour réinstaller en Europe jusqu'à 50 000 personnes vulnérables ayant besoin d'une protection internationale, avec un financement lié. À la mi-2019, environ les deux tiers du nombre prévu étaient arrivés.
- Depuis 2017, en Autriche, de nouvelles procédures facilitent le retrait du statut de réfugié aux personnes qui repartent volontairement dans leur pays d'origine et à celles ayant commis une infraction pénale. Le délai d'attente minimum pour

l'octroi de la citoyenneté autrichienne à des personnes réfugiées reconnues a aussi été allongé de six à dix mois.

*Depuis 2017, les procédures de regroupement familial sont plus restrictives ou assorties de conditions supplémentaires dans certains pays*

- Au Danemark, à compter de mars 2019, tous les permis de séjour délivrés aux personnes réfugiées et aux membres de leurs familles sont temporaires.
- En 2017, les Pays-Bas ont adapté les règles en matière de migrations familiales en facilitant les conditions dans certains cas, mais en supprimant des critères d'octroi dans d'autres. Ainsi, les étrangers, âgés de moins de 18 ans, ayant des « liens personnels étroits » avec des grands-parents résidant aux Pays-Bas peuvent demander un titre de séjour, alors que les enfants adultes qui ne peuvent pas apporter la preuve qu'ils vivent habituellement avec leurs parents aux Pays-Bas ou qu'ils sont à leur charge ne peuvent plus demander de titre de séjour.
- La Suisse a imposé aux personnes demandant un permis de séjour temporaire de longue durée basé sur le regroupement familial d'avoir désormais le niveau de langue élémentaire ou équivalent à l'oral, ou d'apporter la preuve qu'elles suivent un cours de ce niveau.
- En Nouvelle-Zélande, les partenaires des étudiant(e)s qui sont aux premiers niveaux de qualification ne peuvent pas demander de visa de travail ouvert, sauf si le demandeur principal travaille dans un secteur figurant sur la liste des métiers en demande à long terme.
- En Suède, la contrainte imposée en matière de regroupement familial aux personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire<sup>9</sup> a été levée en juin 2019. Cependant, la décision prise en 2015 de n'accorder qu'un titre temporaire à ces personnes a été maintenue pour 2021.
- Depuis mars 2019, au Danemark, le ministère de l'Immigration et de l'Intégration peut fixer un plafond mensuel du nombre de permis de séjour pour regroupement familial octroyés à des personnes réfugiées résidant dans le pays, par exemple en cas de pic de demandes d'asile. De la même manière, l'Allemagne a imposé un plafond de 1 000 cas par mois de regroupement familial pour les personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire.
- Ailleurs, les conditions ont été assouplies. Le Canada a, par exemple, introduit des dispositions visant à faciliter les migrations familiales, incluant le passage de la limite d'âge pour les enfants à charge, de 19 à 22 ans. Une procédure d'admission améliorée pour le parrainage des parents et des grands-parents a aussi été mise en place, en janvier 2019.
- En 2018-2019, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont mis en place des visas particuliers pour les parents et parfois les grands-parents, afin de leur permettre de rendre visite à leur famille sans nécessiter de titre de séjour permanent.
- En Grèce, les titres de séjour peuvent être délivrés pour motifs exceptionnels à des étrangers sans papier. Leur durée de validité (régularisation au cas par cas) a été allongée à trois ans, et les personnes concernées doivent désormais seulement apporter la preuve d'avoir vécu sept ans en Grèce sans interruption ou d'être parent d'un ressortissant grec mineur.
- Le Chili a procédé à des régularisations d'avril à juillet 2018, permettant aux étrangers dans les situations suivantes de demander un titre de séjour temporaire : ceux qui sont entrés dans le pays en évitant les postes frontaliers, ceux dont le visa de touriste ou autre titre de séjour est périmé et ceux travaillant en situation irrégulière.
- En octobre 2018, l'Irlande a annoncé le lancement d'un programme limité de régularisation temporaire des étrangers s'étant retrouvés en situation irrégulière,

*La régularisation des immigrés en situation irrégulière n'a eu lieu qu'à petite échelle*

<sup>9</sup> Statut qui peut être accordé à toute personne qui ne remplit pas les conditions pour se voir reconnaître la qualité de réfugié, mais qui est exposée dans son pays d'origine à des menaces graves.

mais qui détenaient un permis d'étudiant valable de janvier 2005 à décembre 2010.

*Depuis 2018, il existe dans plusieurs pays de l'OCDE des conditions favorables visant à attirer et à retenir les étudiant(e)s.*

- Depuis déjà longtemps, les pays de l'OCDE ont tendance à prolonger le permis de séjour des étudiant(e)s internationaux après l'obtention de leur diplôme. Cette tendance s'est confirmée en 2018, bien que certains pays aient renforcé les mécanismes de contrôle pour éviter les abus.
- La transposition de la Directive de l'UE de 2016 sur les étudiants et les chercheurs fixant à neuf mois la durée minimale de séjour dans les pays participants après obtention d'un diplôme a eu des incidences sur les politiques de bon nombre des pays membres. Elle a occasionné la création de cette possibilité dans les pays où elle n'existait pas (Belgique, Hongrie, Luxembourg et Espagne) et elle a entraîné ailleurs un allongement de la durée de séjour prévue (Autriche, Lituanie, Lettonie, Estonie et République slovaque).
- À la fin de 2018, la France a introduit une « nouvelle stratégie nationale d'attractivité des étudiant(e)s internationaux », visant à accroître de plus de 50 % le nombre d'inscriptions. À partir de l'année universitaire 2019-2020, ces étudiant(e)s peuvent s'inscrire en ligne et, par ailleurs, un guichet unique et un visa prioritaire leur sont offerts ainsi qu'un titre de séjour spécifique leur permettant de revenir en France.
- La République tchèque a créé en 2017 un projet pilote baptisé « *Student Mode* » pour accélérer les procédures d'admission des étudiant(e)s internationaux pour un groupe de pays choisis.

*La tendance est aussi à l'élargissement du droit de travail des étudiant(e)s*

- En juillet 2018, la Lettonie a accordé aux étudiant(e)s à la maîtrise ou au doctorat un droit d'accès illimité au marché du travail, et à tous les autres étudiant(e)s la possibilité de travailler jusqu'à 40 heures par semaine pendant les vacances et 20 heures pendant l'année universitaire.
- En Nouvelle-Zélande, selon leur niveau de qualification, les étudiant(e)s peuvent désormais obtenir à la fin de leurs études un visa de travail ouvert valide pour un à trois ans. Le visa de travail parrainé par les entreprises après la fin des études a été supprimé pour réduire la dépendance à l'égard des employeuses et des employeurs.
- Le Royaume-Uni a rétabli la délivrance d'un visa limité aux titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat à la fin de leurs études (« *Post-study work route* »). En outre, à compter de 2021, les étudiant(e)s internationaux qui obtiendront une maîtrise ou un doctorat auprès d'une université britannique pourront rester respectivement six et douze mois après l'obtention de leur diplôme pour trouver un emploi qualifié. Les étudiant(e)s au baccalauréat ou au-delà pourront demander de passer à un visa pour travailleurs qualifiés jusqu'à trois mois avant la fin de leurs études au Royaume-Uni et jusqu'à deux ans après l'obtention de leur diplôme si la demande est faite hors du Royaume-Uni.

*Les pays ont tendance à empêcher les personnes voulant uniquement travailler d'utiliser les visas étudiants pour entrer sur leur territoire*

- En Belgique, une loi votée en avril 2018 précise que le statut d'étudiant peut être retiré ou annulé si les résultats universitaires ne sont pas suffisants. Une réglementation similaire est en vigueur en Lettonie.

*Les pays touchés par une émigration massive de leurs propres ressortissants ont intensifié leurs efforts pour les faire revenir*

- En Lettonie, un projet pilote lancé en 2018 par le gouvernement a permis de faciliter le retour et la réintégration de 130 familles lettonnes émigrées en 8 mois.
- En Lituanie, de nouvelles mesures ont été prises en 2018 pour aider au retour des émigrés lituaniens en renforçant les capacités des « centres d'information »

sur le pays créés à l'étranger, et en offrant un support logistique au retour et un soutien psychologique aux émigrés lituaniens revenant au pays.

- En Espagne, le programme dénommé Plan de retour en Espagne vise à réunir différents acteurs publics et privés chargés d'examiner la situation des Espagnols vivant à l'étranger et de mettre en place des conditions favorables à leur retour.
- Certains pays comme le Portugal proposent un allègement fiscal parmi les mesures susceptibles d'influencer les émigrés à revenir dans leur pays d'origine.

*Le réseau d'accords pour la mobilité des jeunes a continué à se développer*

- En 2018, l'Autriche a élargi son programme vacances-travail aux accords conclus avec Israël, le Canada, le Chili et l'Australie.
- En 2017, la Suède a passé un accord vacances-travail avec Hong Kong (Chine) et l'Argentine, et avec l'Uruguay en 2018.
- En Australie, à compter de novembre 2018, les modifications apportées au programme vacances-travail offrent des extensions de séjour aux personnes travaillant dans le secteur agricole régional ainsi que des périodes de travail plus longues aux employés agricoles.

*Certains pays ont ajouté des exigences linguistiques pour l'obtention d'un titre de séjour permanent ou d'un changement de statut après plusieurs années de séjour*

- En 2018, le Conseil fédéral suisse a approuvé la modification des exigences en matière d'intégration et de langue (première langue du lieu de résidence) applicables aux ressortissants étrangers demandant un titre de séjour permanent.
- En Estonie, une personne souhaitant prolonger ou renouveler un titre de séjour temporaire à des fins d'emploi après avoir séjourné cinq ans dans le pays doit avoir un niveau d'usage élémentaire de la langue estonienne.

*Plusieurs pays ont modifié leur cadre administratif et leur plan d'action en matière d'immigration.*

- Au Japon, l'actuel Bureau de l'immigration va être modernisé pour devenir l'Agence des services d'immigration, avec davantage de compétences et de personnel réparti entre deux divisions, celle des départs et du contrôle de l'immigration et celle des contrôles de résidence et du soutien aux résidents.
- En 2018, la Lituanie a adopté la « Stratégie 2018-2030 pour les politiques démographiques, migratoires et d'intégration », visant à encourager les migrations de retour et à parvenir à des flux d'entrée de ressortissants étrangers, grâce à des politiques en matière d'attractivité, d'admission, d'intégration et d'ouverture.

#### 4 — Des progrès dans le domaine de la gouvernance mondiale des migrations.<sup>10</sup>

*En 2018, les Nations Unies ont adopté deux pactes non contraignants, l'un portant sur les migrations et l'autre sur les personnes réfugiées, au terme d'un processus de consultations entre les États à l'échelle régionale et internationale ayant duré plus d'une année*

- En décembre 2018, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été adopté par consensus lors d'une conférence des Nations Unies à Marrakech (Maroc) à laquelle ont participé plus de 150 États membres. Il a été ensuite adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies lors d'un scrutin recueillant 152 voix pour, 5 voix contre<sup>11</sup> et 12 abstentions.
- Ce pacte vise à établir une meilleure coopération entre les États pour améliorer la gouvernance des migrations internationales et reconnaît le droit souverain des États de définir leurs politiques migratoires nationales et leur droit de gérer les migrations relevant de leur compétence, dans le respect du droit international.
- Ses objectifs sont de :
  - soulager la pression pesant sur les pays d'accueil impliqués ;
  - renforcer l'autosuffisance des personnes réfugiées ;
  - élargir l'accès à des solutions dans des pays tiers ;

<sup>10</sup> Cette section est basée sur le rapport de l'OIM (2020)

<sup>11</sup> États-Unis, Hongrie, République tchèque, Pologne et Israël.

- soutenir les conditions dans les pays d'origine pour permettre un retour dans la sécurité et la dignité.
- Ce pacte comporte 23 objectifs à mettre en œuvre par les États signataires, en collaboration avec les personnes migrantes, la société civile, le secteur privé, les syndicats, les autorités locales et d'autres parties prenantes. Un mécanisme de renforcement des capacités comprenant une plateforme de connaissances, un pôle de liaison et un fonds d'amorçage pour les projets a été mis en œuvre pour appuyer les efforts des États.
- Le secrétaire général des Nations Unies a créé en décembre 2018 le Réseau des Nations Unies sur les migrations, coordonné par l'OIM, afin de veiller à ce que les entités des Nations Unies s'occupant de questions migratoires apportent aux États un soutien efficace et cohérent.
- Le Pacte mondial sur les réfugiés a été adopté en décembre 2018 par l'Assemblée générale des Nations Unies, faisant suite au cadre d'action global pour les personnes réfugiées appliqué de septembre 2016 à décembre 2018. Il met l'accent sur le perfectionnement et la mise en œuvre pratique du cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF), et plus particulièrement sur les mesures à prendre face aux mouvements massifs de personnes réfugiées.

## Annexes

**Annexe 1 : Effectifs des personnes migrantes internationales, populations totales et proportions de personnes migrantes dans la population (%) par région géographique du monde, milieu d'année, 2005 à 2019**

Année	Total monde	Afrique	Asie	Europe	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Océanie
<b>Personnes migrantes internationales</b>							
2005	190 531 600	15 462 306	53 243 730	63 201 280	7 237 476	45 363 387	6 023 421
2010	220 019 266	17 007 249	65 921 788	70 747 947	8 246 652	50 970 996	7 124 634
2015	247 585 266	23 436 088	76 558 152	74 501 508	9 272 027	55 766 224	8 051 745
2017	257 715 425	24 650 223	79 586 709	77 895 217	9 508 189	57 664 154	8 410 933
2019	271 642 105	26 529 334	83 559 197	82 304 539	11 673 288	58 647 822	8 927 925
<b>Populations totales (milliers)</b>							
2005	6 541 907	916 154	3 977 987	729 288	557 501	327 287	33 690
2010	6 956 824	1 039 304	4 209 594	736 413	591 352	343 287	36 873
2015	7 379 797	1 182 439	4 433 475	743 059	623 934	357 031	39 859
2017	7 550 262	1 256 268	4 504 428	742 074	645 593	361 208	40 691
2019	7 713 468	1 308 064	4 601 371	747 183	648 121	366 601	42 128
<b>Proportion de personnes migrantes internationales (%)</b>							
2005	2,9	1,7	1,3	8,7	1,3	13,9	17,9
2010	3,2	1,7	1,6	9,6	1,4	14,8	19,3
2015	3,4	2,0	1,7	10,1	1,5	15,6	20,2
2017	3,4	2,0	1,8	10,5	1,5	16,0	20,7
2019	3,5	2,0	1,8	11,0	1,8	16,0	21,2

Source : extrait de : United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2019), International Migrant Stock 2019 (United Nations database, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2019). Tableaux 1 à 3,

**Annexe 2 : Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées internes, personnes de retour (réfugiées et déplacées internes), apatrides et autres personnes d'intérêt pour le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)\*, fin 2019, 12 premiers pays de destination par ordre d'importance et total mondial**

Pays	Réfugiés (incluant ceux assistés par le HCR)	Demandeurs d'asile	Réfugiés rapatriés	Déplacés internes, protégés et assistés par le HCR	Déplacés internes de retour	Apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR	Total des personnes relevant de la compétence du HCR
<b>1 – Colombie</b>	646	9 119	31	7 976 412	-	2 171 237 <sup>1</sup>	10 157 456
<b>2 – Turquie</b>	3 579 531	328 257	-	-	-	1	3 907 789
<b>3 – Ouganda</b>	1 359 464	21 658	3	-	-	2 304 506	3 685 631
<b>4 – Soudan</b>	1 055 489	15 545	2 191	1 885 782	-	3 694	2 962 701
<b>5 – Pakistan</b>	1 419 606	8 541	7	100 680	18	-	1 528 852
<b>6 – Allemagne</b>	1 146 685	309 262	-	-	-	14 947	1 470 894
<b>7 – États-Unis</b>	341 711	847 601	-	-	-	-	1 189 312
<b>8 – Iran</b>	979 435	33	4	-	-	-	979 472
<b>9 – Liban</b>	916 156	12 123	-	-	-	7 885	936 164
<b>10 – Pérou</b>	2 879	487 078	-	-	-	377 864	867 821
<b>Total (monde)</b>	<b>20 445 899</b>	<b>4 149 853</b>	<b>317 207</b>	<b>43 503 362</b>	<b>5 343 79</b>	<b>10 302 667</b>	<b>86 531 669</b>

Source: extrait d'un tableau du United Nations high commissioner for refugees (UNHCR), 2020, Global trends. Forced displacement in 2019, tableau annexe 1.

Notes : Les données sont généralement communiquées par les gouvernements et basées sur leurs propres définitions et méthodes de collecte de données.

<sup>1</sup> Incluant 1 771 226 Vénézuéliens déplacés à l'étranger.

\*Explication des concepts :

- Réfugié : personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». Les droits des personnes réfugiées sont reconnus dans la Convention de Genève de 1951.
- Demandeur d'asile : personne qui a demandé l'asile, mais dont la reconnaissance de son statut ou de sa qualité de réfugié n'est pas encore acquise.
- Réfugiés rapatriés : personnes réfugiées qui sont retournées dans leur pays.
- Déplacé interne : personne contrainte de fuir à l'intérieur de son propre pays, notamment en raison de conflits, de violences, de violations des droits de la personne ou de catastrophes.
- Apatride : selon la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, « une personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation ». Une personne apatride n'est donc liée à aucun État par une nationalité.

**Annexe 3 : Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées internes, personnes de retour (réfugiées et déplacées internes), apatrides et autres personnes d'intérêt pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)\*, fin 2019, 10 premiers pays d'origine par ordre d'importance et total mondial**

Pays	Réfugiés (incluant ceux assistés par le HCR)	Demandeurs d'asile	Réfugiés rapatriés	Déplacés internes, protégés et assistés par le HCR	Déplacés internes de retour	Apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR	Total des personnes relevant de la compétence du HCR
<b>1 – République arabe syrienne</b>	6 599 253	118 445	94 977	6 146 994	477 360	7 613	13 462 383
<b>2 – Colombie</b>	189 454	75 550	31	7 976 412	-	400 001	8 641 448
<b>3 – République démocratique du Congo</b>	807 380	109 393	23 861	5 014 253	2 134 349	13 130	8 102 399
<b>4 – Afghanistan</b>	2 728 858	251 042	8 402	2 553 390	-	450 675	5 992 367
<b>5 – Soudan du Sud</b>	2 234 834	5 636	99 817	1 665 815	276 463	10 001	4 292 566
<b>6 – Somalie</b>	905 122	48 039	6 243	2 648 000	22 555	160	3 630 119
<b>7 – Venezuela</b>	93 291	754 502	-	-	-	494 504	3 582 203
<b>8 – Éthiopie</b>	95 688	84 000	144	1 733 628	1 303 736	3 877	3 331 073
<b>9 – Soudan</b>	734 944	71 982	2 191	1 885 782	-	16	2 694 915
<b>10 – Nigeria</b>	295 591	106 028	134	2 195 779	18 356	8	2 615 896
<b>Total (monde)</b>	<b>20 445 899</b>	<b>4 149 853</b>	<b>317 207</b>	<b>43 503 362</b>	<b>5 343 79</b>	<b>10 302 667</b>	<b>86 531 669</b>

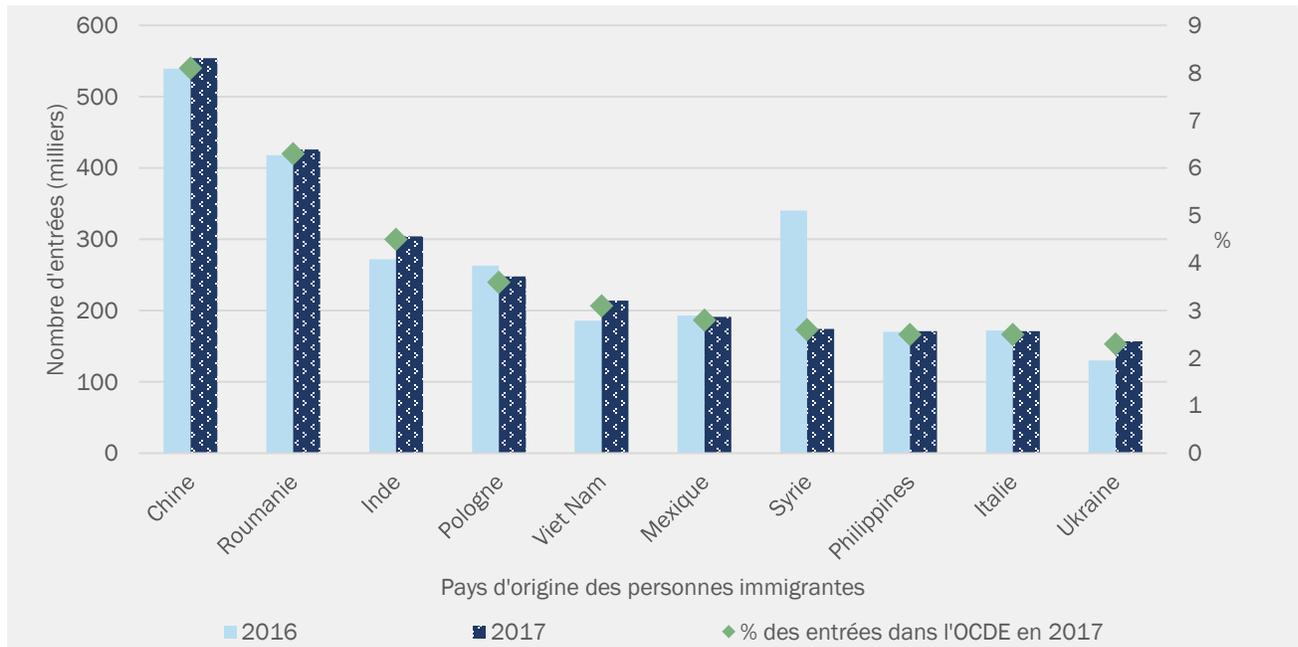
Source : extrait d'un tableau du United Nations high commissioner for refugees (UNHCR), 2020, Global trends. Forced displacement in 2019, tableau annexe 2.

Note : Les données sont généralement communiquées par les gouvernements et basées sur leurs propres définitions et méthodes de collecte de données.

\*Explication des concepts :

- Réfugié : personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». Les droits des personnes réfugiées sont reconnus dans la Convention de Genève de 1951.
- Demandeur d'asile : personnes qui a demandé l'asile, mais dont la reconnaissance de son statut ou de sa qualité de réfugié n'est pas encore acquise.
- Réfugié rapatrié : personne réfugiée qui sont retournée dans son pays.
- Déplacé interne : personne contrainte de fuir à l'intérieur de son propre pays, notamment en raison de conflits, de violences, de violations des droits humains ou de catastrophes.
- Apatride : selon la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, « une personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation ». Une personne apatride n'est donc liée à aucun État par une nationalité.

Annexe 4 : Dix principaux pays d'origine des personnes immigrantes admises dans les pays de l'Organisation de coopération pour le développement économique (OCDE) : effectifs en 2016 et 2017 et pourcentage du total des entrées en 2017



Source : Organisation de coopération pour le développement économique (OCDE), 2020, Perspectives des migrations internationales 2019, Tableau 1.10, compilation MIFI.

**Annexe 5 : Dix premiers pays de destination dans l'OCDE pour les nouvelles demandes d'asile présentées en 2017 et 2018, croissances absolue et relative de 2017 à 2018 et demandeurs d'asile par million d'habitants en 2018**

Pays	2017	2018	Évolution 2017-2018 (nombre)	Évolution 2017-2018 (%)	Demandeurs d'asile par million d'habitants en 2018 (ou l'année la plus récente*)
1 – États-Unis	331 700	254 300	-77 400	-23	778
2 – Allemagne	198 310	161 930	-36 380	-18	1 968
3 – France	91 970	111 420	19 450	21	1 708
4 – Turquie	123 600	83 820	-39 780	-32	1 023
5 – Grèce	56 950	64 990	8 040	14	5 833
6 – Canada	49 430	55 390	5 960	12	1 499
7 – Italie	126 560	53 440	-73 120	-58	901
8 – Espagne	30 450	52 750	22 300	73	1 137
9 – Royaume-Uni	33 380	37 370	3 990	12	561
10 – Australie	36 250	28 840	-7 410	-20	1 164
<b>Total OCDE</b>	<b>931 940</b>	<b>835 500</b>	<b>-96 440</b>	<b>-10</b>	<b>837</b>

Source : Extrait de : Organisation de coopération pour le développement économique (OCDE), 2020, Perspectives des migrations internationales 2019, Tableau 1.8.

\*Note : Les chiffres pour 2018 sont préliminaires. Les chiffres pour les États-Unis font référence aux demandes d'asile déposées auprès du ministère de la Sécurité intérieure (« affirmative claims » - nombre de dossiers, multiplié par 1,5 afin de refléter le nombre estimé de personnes) et aux demandes d'asile déposées auprès du Bureau exécutif d'examen de l'immigration (« defensive claims » - nombre de personnes).

## Références

HCR –L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, 2019, *Rapport global 2018*, 131 p.

International Organization for Migration (IOM), 2020, *World migration report 2020* (version française : OIM-ONU Migration, 2020, État de la migration dans le monde 2020), 498 p.

Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 2020, *Global trends. Forced displacements in 2019*, 84 p.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2020, *Perspectives des migrations internationales 2019*, Éditions OCDE, 460 p.

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, 2019, *International Migrant Stock 2019* (United Nations database, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2019).

United Nations Development Programme (UNDP) 2020, *Human Mobility, Shared Opportunities A Review of the 2009 Human Development Report and the Way Ahead*, 116 p.